Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-71DEL2512108DSR-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, MAINGUY Suzanne, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, VILON Guy, CHENAIS Sophie, MOKADEM Eddy, CHENU Maëll, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : MARY Frédéric, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, ADAM Muriel.

Absents : GUILBERT Vincent, BLANDEAU Laurent, LENOUVEL Erwan.

Pouvoirs : M. MARY à M. LE FLOCH, Mme GLERON à Mme BERNIER, M. TOUARIN à M. GAUDIN, Mme QUERRIEN à M. MOKADEM, Mme ADAM à Mme DERVILLY-COUERAUD.

Secrétaire de séance : Mme DERVILLY-COUERAUD

Délibération n°71-DEL-2025-12-108-DSR Budget primitif 2026 - Budget annexe Port de plaisance - Approbation

Convocation en date du 08 décembre 2025
Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2025

Rapporteur : Philippe Dumont

Exposé : Il convient d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe Port de plaisance.

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,*
Vu *la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires lors du conseil municipal du 17.11.2025*
Vu *le document présenté lors de la réunion de ce jour,*
Vu *l'avis de la commission Ressources humaines-Finances en date du 03.12.2025 et du comité nautique en date du 11.12.2024,*

Considérant *le projet de budget primitif pour l'exercice 2026,*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500499-20251215-71DEL2512108DSR-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
011 - Charges à caractère général	43 800.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 494.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	10.00 €
66 - Charges financières	984.68 €
67 - Charges spécifiques	600.32 €
TOTAL	**66 889.00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	66 879.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	10.00 €
TOTAL	**66 889.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 304.00 €
21 - Immobilisations corporelles	19 190.00 €
TOTAL	**21 494.00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 494.00 €
TOTAL	**21 494.00 €**

Le conseil municipal est sollicité pour :
Art unique : **Adopter** le budget primitif 2026 du budget annexe Port de plaisance, selon le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire



P.Y. MAHIEU